



Sainte-Anne
de-Bellevue

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2008 DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE AU CHALET PETER-WILLIAMSON, 300
RUE CYPHOT

04-176-08	Proposition d'une nouvelle carte électorale du Québec
------------------	--

- ATTENDU QUE le gouvernement de Québec a récemment proposé une nouvelle carte électorale du Québec;
- ATTENDU QUE dans sa nouvelle version, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est déplacée au nord vers le Comté de Nelligan au lieu de rester dans son Comté actuel, à savoir, celui de Jacques-Cartier ;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a, entre les années 2002 à 2006, déjà vécu l'expérience politique de jumelage nord-sud, et ce, en arrondissement avec les anciennes Villes de Sainte-Geneviève et de l'Île-Bizard, une structure terminée en 2006 par la défusion de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QUE les six villes du Comté Jacques-Cartier sont elles-mêmes aussi des villes reconstituées avec les mêmes intérêts, les mêmes dynamiques et les mêmes enjeux que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE les affinités entre les villes incluses dans le Comté de Jacques-Cartier se manifestent dans une géographie et une démographie délimitées par le Lac St-Louis et l'autoroute 40, avec ses propres institutions dont le CEGEP John Abbott et l'Hôpital Lakeshore ;

EN CONSÉQUENCE :

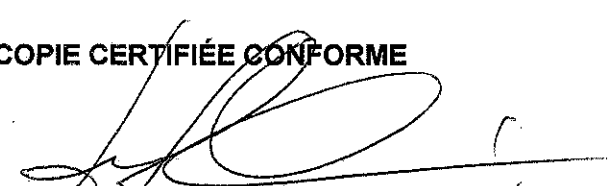
Il est proposé par Léona Charette-Morin
Appuyé par Lucie LaRose

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'objecte à la proposition de changement de Comté provincial souhaité par le gouvernement du Québec et que le maire soit mandaté à présenter la position du Conseil pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue devant la Commission d'étude de ladite nouvelle carte.

Que copie vidimée de la présente résolution soit expédiée au député Geoffrey Kelley et au Directeur Général des Élections du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A.
Greffier - Contentieux, greffe et communication